

INSCRIPTION

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription à *Rêv'EnScène*. Le nombre de places et de représentations est limité pour des raisons budgétaires et logistiques. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée, dans la limite des places proposées et en fonction de l'organisation des tournées. La date limite de réception des fiches d'inscription est fixée au **12 septembre 2025**. Certains rééquilibrages du nombre de séances annoncées pourront être effectués en fonction des inscriptions sur l'ensemble des spectacles.

Le succès de *Rêv'EnScène*, grâce à la qualité des spectacles proposés, nous conduit à refuser l'inscription d'élèves : plus de 16 000 inscrits pour plus de 8500 places élèves en 2024/2025. C'est pour cela qu'une fois le lieu, la date et l'heure confirmés et l'effectif validé par vos soins, votre engagement est ferme et définitif et toute place est due. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre fidélité réitérée.

ATTENTION À NOTER!

Les établissements scolaires aux horaires variés et autres contraintes tel que la cantine, compliquent l'organisation du transport des élèves. Nous adaptons nos horaires au mieux pour faciliter votre venue. Il faut toutefois savoir qu'en fonction de la durée du spectacle et de l'éloignement de la salle de spectacle, il peut arriver que le temps du spectacle chevauche le temps scolaire et le temps périscolaire. C'est une contrainte qu'il faut accepter tout en sachant que les sorties culturelles peuvent faire partie des sorties exceptionnelles au même titre que les voyages scolaires autorisant des souplesses dans les horaires de classe et du temps périscolaire.

TRANSPORT

Les frais de transport sont pris en charge en partie par la Ligue de l'enseignement des Landes et cela via le **Collectif AJC**, collectif pour l'Accès des Jeunes à la Culture. Cette association prend en charge le transport des jeunes qui vont assister à un spectacle des Jeunesses Musicales de France, Du Cinéma Plein Mon Cartable et de *Rêv'EnScène* et cela grâce au financement majoritaire du Conseil départemental des Landes et celui des Communautés de communes qui y contribuent. **Quand ce n'est pas le cas**, dans un souci de solidarité et d'équité, une demande de participation vous est faite de **1,50 € par enfant**, quel que soit le mode de transport utilisé en plus du coût du billet. L'augmentation pour le bon fonctionnement de l'AJC est plus élevée (2 €) mais la Ligue fait le choix de prendre une partie de cette somme à sa charge (0.50 €), au regard des augmentations tarifaires de la billetterie de la saison passée.

Nous nous chargeons de commander le bus qui conduira les enfants de l'école à la salle de spectacle. Environ 15 jours avant le spectacle, vous recevrez un mail indiquant le nom du transporteur, ses coordonnées ainsi que les horaires de départ et de retour à l'établissement scolaire. Nous vous demandons de vous assurer auprès du transporteur qu'il a bien pris en compte le déplacement et de vérifier ensemble les détails pratiques (horaires, lieu du spectacle, nombre de bus). Nous le faisons, mais deux vérifications valent mieux qu'une.

Nous vous rappelons que l'heure d'arrivée demandée, 15 min avant le début du spectacle, est à respecter pour que nous puissions vous placer pendant ce temps afin que le spectacle commence à l'heure. En général, à la demande des compagnies, nous ne pouvons commencer à faire entrer les spectateurs qu'une fois la présence avérée de tous les spectateurs. Nous sommes tous responsables du respect des horaires, merci, avec nous, de vous y employer au mieux.

ADAGE

Une fois que votre inscription est validée par nos soins, merci d'indiquer votre venue sur *Rêv'EnScène* sur ADAGE. Nous vous demandons la même chose pour les classes à PAC.

RÈGLEMENT

Voici les tarifs de l'année scolaire 2025/2026 :

- 7 € / enfant pour les primaires (maternelles et élémentaires)
- 8 € / enfant pour les collèges
- 9 € / enfant pour les lycées
- + 1,50 /enfant pour le transport des élèves concernés.

Si vous vous inscrivez en juin, nous vous recontacterons à la rentrée pour connaître l'effectif définitif de vos classes. Après sélection des établissements retenus, nous vous communiquerons la date, l'heure et le lieu de la représentation pour validation. Une fois cette validation effectuée, nous vous enverrons un courrier officiel de confirmation. La facturation sera établie sur la base de ce courrier.

L'économie du spectacle vivant est différente de celle du cinéma : tous nos frais sont fixes, quel que soit le nombre d'élèves dans la salle : cachets, droits d'auteur, transport des artistes, du décor, hébergement et repas, etc.

Nous vous rappelons que les places des adultes accompagnateurs sont gratuites dans le cadre du taux d'encadrement légal : 1 encadrant pour 8 élèves pour les maternelles, 1 encadrant pour 12 élèves pour les élémentaires.

